

MARS 2006

## Les pôles touristiques régionaux prioritaires, une politique d'aménagement touristique du territoire francilien

Le schéma régional du tourisme et des loisirs en Île-de-France 2000-2010 et le contrat de plan État-Région 2000-2006 ont prévu la création de pôles touristiques régionaux prioritaires, traduisant la volonté commune de l'État, du conseil régional et des conseils généraux de diffuser les flux touristiques dans l'ensemble de la région Île-de-France. Aujourd'hui au nombre de huit, ils structurent la politique régionale en matière de développement touristique du territoire.

Les départements franciliens sont confrontés à une situation unique en France, notamment du fait de la présence de Paris, dont l'image, la renommée internationale attirent en priorité la clientèle nationale et internationale. Paris a une image tellement forte qu'elle efface, pour bon nombre de touristes, toute autre image et identité territoriale en Île-de-France, mis à part quelques sites emblématiques, comme le château de Versailles par exemple. De plus, les régions limitrophes exercent une concurrence forte et adoptent généralement une politique assez agressive pour attirer les Franciliens.

Afin de mieux diffuser les flux touristiques sur l'ensemble de la région, tout en bénéficiant de l'opportunité représentée par le poids de Paris pour profiter de la clientèle déjà présente, le conseil régional, l'État et les conseils généraux ont lancé une politique de soutien à un certain nombre de territoires : les pôles touristiques régionaux prioritaires. Cette politique a notamment pour objectifs de *concentrer les moyens d'intervention publique, d'accompagner les projets de développement dans une logique de marchés et/ou dans une logique à vocation sociale, de constituer des zones de développement touristique nouvelles, en complémentarité avec celle de Paris et, enfin, de renforcer l'attractivité d'un territoire défini comme pôle touristique mais aussi de la destination touristique Paris-Île-de-France.*

### Huit pôles touristiques

Afin d'être identifiés comme pôles touristiques, les territoires doivent répondre à un certain nombre de critères. Ainsi doivent-ils *connaître déjà une activité touristique par leur fréquentation, leur accessibilité ou encore leurs capacités*

*d'hébergement, les pratiques de loisirs, le tourisme d'affaires, et par l'existence d'au moins un office de tourisme. Ils doivent aussi présenter un potentiel de développement qui, pour se réaliser, nécessite un appui des pouvoirs publics, en matière d'accessibilité, d'infrastructures, de promotion, d'organisation des acteurs, d'accueil ou d'information, etc.<sup>(1)</sup>*

Le schéma régional du tourisme et des loisirs a prévu huit pôles touristiques, soit un par département. Aujourd'hui, la répartition et le tracé des pôles diffèrent légèrement des propositions énoncées dans le schéma. S'il existe bien huit pôles, le département des Yvelines n'en dispose d'aucun, tandis que celui de Seine-et-Marne en a défini deux.

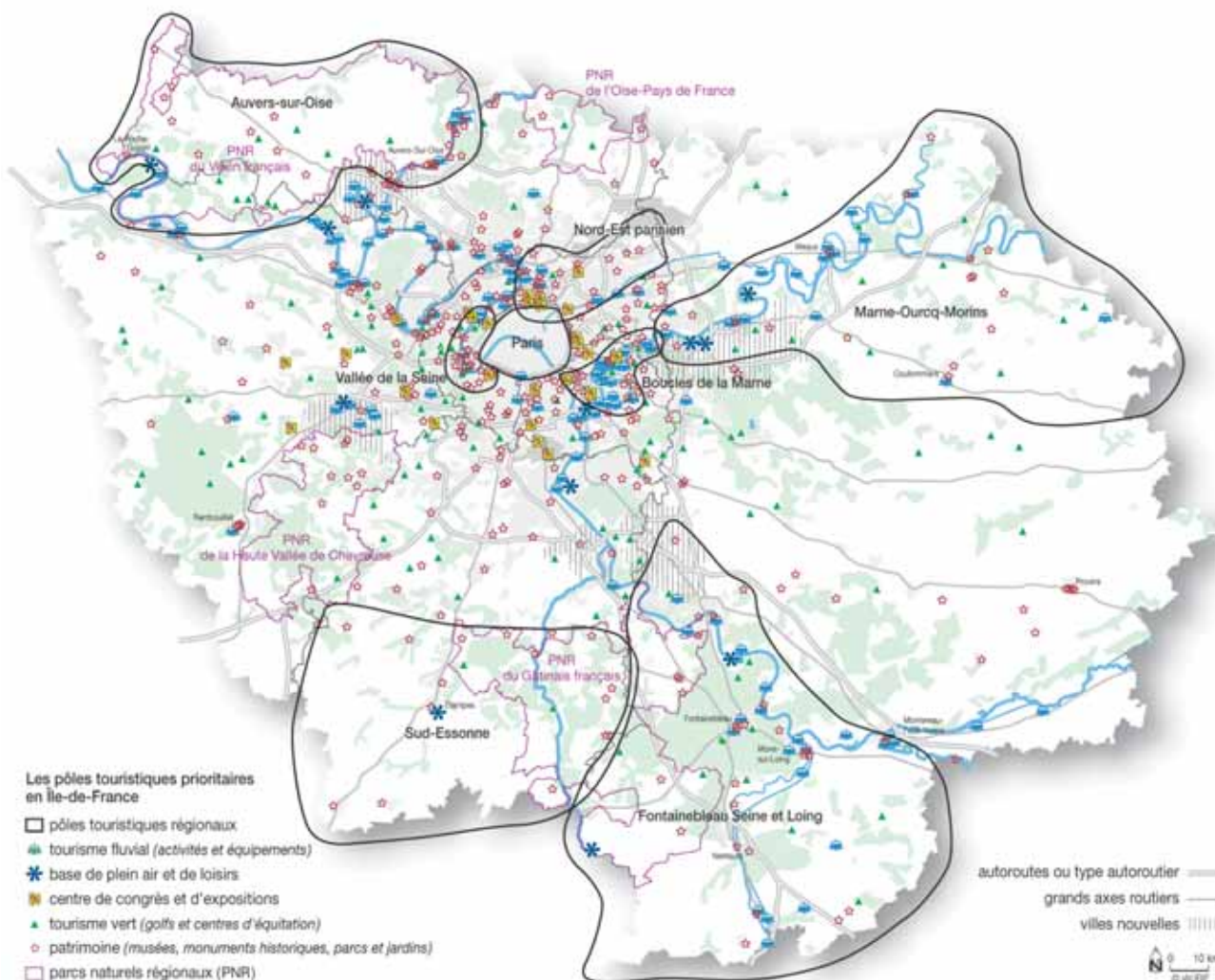
Les pôles touristiques régionaux sont donc ceux de Paris, Fontainebleau Seine et Loing (Sud Seine-et-Marne), Marne, Ourcq et Morins (Nord Seine-et-Marne), Sud Essonne-Beauce-Gâtinais (Essonne), Vallée de la Seine (Hauts-de-Seine), Nord-Est parisien (Seine-Saint-Denis), Boucles de la Marne (Val-de-Marne) et Auvers-sur-Oise (Val d'Oise).

### Une organisation complexe

La délimitation des pôles a été effectuée par le conseil régional, les conseils généraux et les villes de Paris et d'Auvers-sur-Oise, en collaboration avec l'État, le comité régional du tourisme (CRT), les comités départementaux du tourisme (CDT), l'Office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP). Il s'agit généralement d'un territoire vaste, mais structuré selon de nombreux «pôles phares», véritables locomotives touristiques du territoire.

(1) Schéma régional du tourisme et des loisirs en Île-de-France 2000-2010.

## Les pôles touristiques régionaux prioritaires, une politique d'aménagement touristique du territoire francilien



Le pôle Sud-Essonne, structuré autour de cinq pôles phares : Dourdan, Méréville, Milly-la-Forêt, Étampes et le musée volant Jean-Baptiste Salis à Cerny. De même, le pôle Nord-Est parisien est structuré autour de grands équipements permettant son identification régionale, nationale et internationale : Stade de France, basilique de Saint-Denis, Puces de Saint-Ouen, Cité des sciences et de l'industrie de la Villette, parcs des expositions de Paris Nord-Villepinte et du Bourget, etc. Le cas du pôle touristique parisien est particulier. En effet, celui-ci est bâti autour de deux thématiques centrales, le tourisme parti-

cipatif et les relations avec les pôles touristiques de proche couronne. Il n'est donc pas structuré par des équipements, un territoire..., mais par ces thèmes et leurs implications sur le territoire parisien (présence d'associations par exemple). L'exemple parisien met en valeur l'importance d'une thématique centrale pour le pôle, qui permet d'identifier le pôle, et de structurer ses interventions. Ainsi, le pôle Sud-Essonne, qui a choisi comme thème : «Sud-Essonne : jardin secret de l'Île-de-France». Tous les pôles ne disposent pas d'un thème central et, dans ce cas, on remarque souvent une dispersion des investissements réalisés.

Les pôles sont représentés et animés par un chargé de développement, dépendant à la fois du conseil régional et du conseil général concerné. Ce chargé de développement est hébergé, dans la plupart des cas, par le CDT concerné, ou l'OTCP pour le pôle parisien, à l'exception du pôle d'Auvers-sur-Oise où le parc naturel régional (PNR) du Vexin français est l'organisme hébergeur. Les chargés de développement soumettent les projets à financer au comité technique, rassemblant les services des institutions concernées, qui les instruit. Ces projets sont ensuite validés par un comité de pilotage.

Les pôles touristiques régionaux prioritaires, une politique d'aménagement touristique du territoire francilien

Les pôles touristiques régionaux font l'objet d'une convention signée par le conseil régional, le conseil général concerné, le CRT, le CDT, l'OTCP ou le PNR ainsi que, dans le cadre du pôle d'Auvers-sur-Oise, par la ville d'Auvers-sur-Oise, cofinanceur du pôle. L'État était initialement signataire des conventions, mais il s'est depuis en partie désengagé.

Les projets sont subventionnés jusqu'à 80 % à parité par la région et les départements. Les 20 % restants sont fournis par les porteurs de projets

Ainsi les pôles ne sont-ils pas des structures juridiques à part entière. Le pôle est véritablement représenté par son chargé de développement. Cette organisation apporte une certaine souplesse. Lorsque le chargé de développement est pleinement soutenu à la fois par le conseil régional, le conseil général concerné et l'organisme hébergeur, la démarche partenariale, fondement du fonctionnement interne des pôles, peut se montrer particulièrement dynamique.

### Des domaines d'intervention variés

Les pôles permettent une intervention dans de nombreux domaines : la culture, le tourisme de découverte économique, le tourisme d'affaires, le tourisme vert, le tourisme fluvial et le tourisme participatif. Les projets soutenus sont très divers : modernisation de la flotte d'une association par le pôle des Boucles de la Marne, valorisation du conservatoire national des plantes médicinales, aromatiques et industrielles à Milly-la-Forêt par le pôle Sud-Essonne, mise en place d'une signalétique aux Puces de Saint-Ouen par le pôle Nord-Est parisien, baladobus par le pôle d'Auvers-sur-Oise, etc. Signalons particulièrement le recensement exhaustif des profession-

nels du secteur touristique par le pôle Nord-Est parisien, qui a non seulement permis une mise en réseau de ces acteurs, mais aussi donné une visibilité au pôle en le faisant connaître.

Ces actions très différentes les unes des autres sont portées par des maîtres d'ouvrages également très divers, même si on peut observer une forte proportion d'acteurs publics (communes, CDT, etc.). Les règles du financement public à destination d'acteurs publics et la lourdeur des procédures expliquent en grande partie le nombre relativement faible d'entreprises privées maîtres d'ouvrage.

Globalement, 16,5 millions d'euros ont été investis dans les pôles entre 2000 et 2005, dont 13,4 millions d'euros en investissements et 3,1 millions d'euros en fonctionnement. Le montant de l'aide régionale s'élève à plus de 6 millions d'euros, dont 4,7 millions d'euros en investissements. Le montant de l'aide régionale est d'ailleurs supérieur au montant contractualisé par la Région dans le cadre du contrat de plan État-Région 2000-2006. Si l'État a participé au financement des pôles au début de leur mise en œuvre, il s'en est peu à peu désengagé. Quant aux départements et à la ville de Paris, le montant de leur aide est actuellement globalement inférieur à celui de l'aide régionale, mais leur part est passée de 30 % à 40 % du montant de chaque projet, en moyenne, à parité avec la région au moment du renouvellement des conventions.

### Des limites à surmonter

On peut regretter une «départementalisation» très forte, limitant les collaborations inter-pôles. Les «frontières» administratives restent des limites vivaces pour nombre d'acteurs publics. Ainsi, seul le pôle des

Boucles de la Marne est-il interdépartemental, puisqu'il concerne les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Toutefois, le conseil général du Val-de-Marne a signé seul la convention de pôle. Le conseil général de Seine-Saint-Denis intervient au coup par coup, quand les projets concernent son territoire. De plus, initialement, quelques communes de Seine-et-Marne faisaient partie du pôle, mais elles ont intégré le pôle Marne-Ourcq-Morins au moment de sa création. L'interdépartementalité pose également quelques problèmes administratifs, compliquant notamment le paiement des subventions.

Pourtant, ces limites administratives ne représentent rien pour les touristes et les usagers. Des logiques interdépartementales, voire interrégionales, par exemple à l'échelle du Bassin parisien, seraient donc à développer. Cela permettrait d'avoir une vision plus large et de mieux organiser le développement touristique. D'autant plus que ces logiques intercollectivités sont déjà pratiquées. Par exemple, un certain nombre d'hôtels, situés au sud de l'Essonne, font le plein en jouant sur le fait qu'ils sont ainsi à la fois proches de Paris, mais aussi de Disneyland® Resort Paris, de Chartres, des châteaux de la Loire, etc.

C'est dans cet esprit que le schéma régional du tourisme et des loisirs donne au CRT un rôle de coordination, de cohérence des projets à l'échelle régionale, en plus d'une aide en termes de signalétique, de communication.

Il faut enfin noter une collaboration limitée avec les PNR concernés par ces pôles (Vexin français et Gâtinais français). En effet, ces structures ont pour premier objectif la protection de leur territoire et tendent à éviter la mise en œuvre de projets qu'elles considèrent comme risquant de mettre en danger leur équilibre.



Le tourisme est généralement plus craint qu'espéré par la majeure partie des maires des communes appartenant aux parcs naturels régionaux.

### Des résultats tangibles et encourageants pour l'avenir

Parmi les réussites globales des pôles, la concertation et la mise en réseau des acteurs du secteur figurent en bonne place. Chaque pôle est l'occasion de réunir hôteliers, restaurateurs, chambres des métiers, communes, responsables de musées..., afin d'identifier les actions à mettre en commun, les pôles Sud-Essonne et Nord-Est parisien étant les plus avancés dans ce domaine.

Les problèmes évoqués plus haut ne remettent pas en cause le principe de cette politique, qui est de concentrer des financements sur des territoires, améliorant ainsi sensiblement leur efficacité et leur impact. La souplesse due à l'absence de structure administrative rigide pour gérer le pôle, l'animation par le chargé de développement offrent un système qui s'adapte bien aux territoires concernés, à la grande variété d'acteurs et de projets soutenus, tout en donnant une véritable visibilité aux pôles, qui apparaissent ainsi comme des partenaires fiables et efficaces pour chacun des porteurs de projets.

Après cinq ans de fonctionnement, la politique des pôles touristiques, véritable politique d'aménagement du territoire, est saluée par les acteurs locaux comme un outil capable de faire émerger un vrai développement touristique et des loisirs sur des territoires au potentiel encore largement méconnu, même si des améliorations devront être apportées, notamment en termes de hiérarchisation des investis-

sements. Cette politique d'aménagement touristique, qui participe à l'amélioration de la qualité de la vie dans la région, devra, par ailleurs, être prise en compte dans celle des transports pour permettre une meilleure accessibilité aux pôles.

Conçue comme une première étape, cette politique régionale devrait être poursuivie, afin de soutenir efficacement le développement touristique des territoires concernés et de donner à l'ensemble des pôles une véritable visibilité et une plus grande attractivité. Il est certain que cette politique a permis aux acteurs locaux de prendre conscience de l'importance du tourisme dans le développement local. Elle a même créé une attente de la part de maires qui voient dans le tourisme un moyen de résoudre un certain nombre de problèmes socioéconomiques. Ces pôles peuvent en effet devenir des outils effectifs de développement local, mais ils jouent également un rôle en matière d'aménagement régional en permettant une meilleure répartition de l'offre et des flux touristiques et une meilleure diffusion des retombées économiques du tourisme. Il semble donc important qu'une attention particulière leur soit portée au cours de la révision du schéma directeur de la Région Île-de-France.

### Présentation des pôles

#### Pôle de Paris



Randonnée découverte - Paris XII

Le pôle parisien a pour thèmes centraux le tourisme participatif et le

développement de synergies avec les pôles de proche couronne. Il s'agit d'encourager les possibilités de rencontre entre Parisiens et Franciliens d'une part et visiteurs d'autre part, à travers le développement de promenades de découvertes urbaines, des lieux « participatifs », de l'accueil chez l'habitant, etc. Il s'agit également de développer des synergies entre la périphérie de Paris et les trois pôles de petite couronne. On peut citer, pour le Nord et le Nord-Est : la butte Montmartre, le marché aux puces, la Villette, Belleville ; pour le Sud-Ouest : la Porte de Versailles, le parc André Citroën et le bois de Boulogne, et pour le Sud-Est : Bercy et la Bibliothèque nationale de France (site François Mitterrand), le bois de Vincennes et le Parc Floral.

#### Pôle Fontainebleau Seine et Loing



Moret-sur-Loing

Le pôle du Sud Seine-et-Marne est centré autour de trois villes et sites phares : Melun-Vaux-le-Vicomte, Fontainebleau et Nemours. Il se caractérise par un patrimoine bâti et des sites culturels remarquables (Moret-sur-Loing, Barbizon, etc.), des espaces naturels de tout premier ordre, avec en particulier le massif forestier de Fontainebleau, la vallée du Loing et le PNR du Gâtinais français, la présence de voies navigables comme la Seine ou le canal du Loing, de nombreux équipements sportifs et de loisirs (hippodrome de la Solle, plusieurs bases de plein air et de loisirs, etc.).

Les pôles touristiques régionaux prioritaires, une politique d'aménagement touristique du territoire francilien

Il a pour objet de développer les itinéraires de découverte et les liaisons douces, les structures d'animation, les activités de loisirs et de découverte, de créer de nouveaux hébergements et de structurer l'information, les transports touristiques, la communication et la promotion touristique.

### Pôle Marne-Ourcq-Morins



*Le Grand Morin, Crécy-la-Chapelle*

Dernier pôle à avoir été créé, le pôle Marne-Ourcq-Morins est centré autour des vallées de la Marne, de l'Ourcq et des deux Morin. Il est structuré par quelques villes phares, comme Meaux, la Ferté-sous-Jouarre, Coulommiers, etc. Le tourisme fluvial pourrait être l'un des thèmes principaux de ce pôle. Toutefois, la définition de sa stratégie pour les années à venir est en cours et doit permettre de structurer ce territoire et d'organiser les modalités de l'aide régionale.

### Pôle Sud-Essonne-Beauce/Gâtinais



*Vue du parc du domaine de Courances*

Le pôle Sud-Essonne a pour thème «Sud-Essonne : jardin secret de l'Île-de-France». Le territoire intègre deux entités spécifiques : le Pays de Beauce

(quart sud-ouest de l'Essonne), comprenant les villes d'Étampes (ville d'art et d'histoire) et de Méréville, Dourdan y étant rattachée, et le Gâtinais français (quart sud-est), intégrant les domaines de Chamarande et de Courances, le musée de l'aviation de Cerny, la ville de Milly-la-Forêt, et un certain nombre d'autres équipements. Les sept parcs et jardins représentant la partie essonnienne de la «Route des jardins et châteaux autour de Paris» sont également intégrés au pôle. Au sud-est, il jouxte le pôle Fontainebleau-Seine et Loing, avec notamment Milly-la-Forêt. La stratégie du pôle prévoit de développer cinq «pôles phares», Dourdan, Étampes, Milly-la-Forêt, Méréville et le musée volant Jean-Baptiste Salis à Cerny et quatre pôles phares secondaires : le domaine départemental de Chamarande, le parc et le château de Courances, le domaine de Courson et le domaine Saint-Jean de Beauregard. Il s'agit d'y valoriser le côté confidentiel du territoire afin d'attirer les touristes/excursionnistes recherchant un cadre agréable, à l'environnement valorisé.

### Pôle Vallée de la Seine



*La Tour aux figures de Jean Dubuffet – Parc départemental de l'Île Saint-Germain*

Le pôle Vallée de la Seine, dans les Hauts-de-Seine, regroupe onze communes entre la boucle sud de la Seine et la Défense, d'Issy-les-Moulineaux à Neuilly-sur-Seine. Le pôle s'appuie, pour agir, sur ces deux zones d'attraction forte afin de concentrer les

investissements. L'un des enjeux principaux de ce pôle, surtout dans les années à venir, est la valorisation de la Seine, de ses berges, dans un milieu très urbanisé, tout en développant également l'intérieur, notamment en soutenant les grands équipements culturels : Musée national de la céramique, en liaison avec la Manufacture de Sèvres, la Défense et son architecture contemporaine, etc.

### Pôle du Nord-Est parisien



*La Géode – Cité des sciences et de l'industrie – Paris-La Villette*

Le thème du pôle du Nord-Est parisien, en Seine-Saint-Denis, tient en deux affirmations : «À deux pas du cœur de Paris, un territoire d'événements à dimension internationale, une banlieue populaire, laboratoire de la création» et «Cinq grands sites sur un même axe, pour redessiner le Paris de l'événement». Ce pôle s'est structuré autour des grands équipements culturels, touristiques et de loisirs présents sur son territoire, afin de se forger une image réellement visible de la part des acteurs locaux, mais aussi internationaux. Le schéma régional du tourisme indiquait ainsi : «Le pôle touristique permettra de mettre en synergie l'ensemble des grands sites touristiques (Stade de France, basilique de Saint-Denis, musée de l'Air et de l'Espace, la Villette, les parcs des expositions du Bourget et de Paris-Nord Villepinte, les Puces de Saint-Ouen), d'accompagner la structuration des sites existants et de concourir à la consolidation des sites forts comme les Puces de Saint-Ouen».

Les pôles touristiques régionaux prioritaires,  
une politique d'aménagement touristique  
du territoire francilien

Le changement d'image de ce territoire, en complémentarité avec Paris, permettra à la fois son développement, mais aussi son appropriation par ses habitants, grâce à leur sensibilisation à la richesse de son patrimoine.

### Pôle des Boucles de la Marne



© B. Cegault/aurif

*La Marne – Joinville-le-Pont*

Le territoire du pôle touristique se situe à la sortie de Paris et dispose d'un paysage urbain très contrasté, passant d'une grosse concentration urbaine à proximité de Paris à des espaces plus ouverts à l'est. Initialement le pôle des Boucles de la Marne comprenait un certain nombre de communes de Seine-et-Marne, mais elles font désormais partie du pôle Marne-Ourcq-Morins.

L'élément central de ce pôle est bien entendu la Marne. Son objectif est de renouer avec sa «vocation originelle de loisirs et de fêtes pour devenir un territoire de villégiature vivant et dépayssant à côté de Paris».

Ses enjeux sont à la fois la réappropriation du fleuve, les circulations douces, l'optimisation des transports en commun, la formation des acteurs socioprofessionnels, la signalétique, l'hébergement et la restauration.

### Pôle d'Auvers-sur-Oise



© E. Jarousseau/aurif

*L'église d'Auvers-sur-Oise*

Le pôle d'Auvers-sur-Oise recouvre l'ensemble du territoire du PNR du Vexin français ainsi qu'une partie conséquente de la vallée de l'Oise. Il se situe à proximité de sites touristiques majeurs, comme Giverny. L'enjeu du pôle est de faire que l'image d'Auvers-sur-Oise ne soit plus uniquement liée à Van Gogh, mais aussi à «un village de peintres, la

vallée de l'Oise et les paysages du Vexin français». L'image composite du pôle d'Auvers-sur-Oise évoquera donc un territoire riche d'une offre «multiforme», ayant préservé la qualité de ses paysages, accessible aisément depuis Paris, et où l'on peut circuler à son rythme, autrement qu'en voiture.

Le pôle se structure à la fois autour d'Auvers-sur-Oise, mais aussi autour de pôles importants comme Magny-en-Vexin, La Roche-Guyon. Il a pour objectifs d'améliorer l'accessibilité, de valoriser les espaces publics pour une meilleure identification et appropriation du territoire par ses habitants et ses visiteurs, de développer le tourisme fluvial sur l'Oise, de prendre appui sur l'événementiel et sur une politique d'animation afin d'étaler la saison touristique, d'améliorer l'accueil et l'information en renforçant le réseau d'offices de tourisme et de syndicats d'initiatives.

#### Pour en savoir plus :

Schéma régional du tourisme et des loisirs en Île-de-France 2000-2010.

Contrat de plan État-région 2000-2006.

*Les pôles touristiques régionaux prioritaires en Île-de-France*, Emmanuel Blum, Iaurif, mars 2006.